

Tableau 2 - Bonnes pratiques en matière de contrôle des échanges de nature stratégique

Processus fonctionnel	Bonnes pratiques
Secteur privé : Sensibilisation/rapprochement	<ul style="list-style-type: none">• Visites dans des entreprises et mise à disposition d'informations et de ressources en ligne et via des groupes ou des associations professionnelles.• Communication coordonnée entre la douane et les autorités réglementaires ou menée conjointement.• Création d'un mécanisme permettant aux opérateurs de signaler toute commande suspecte.
Audit	<ul style="list-style-type: none">• Lien entre la procédure d'audit et la procédure d'évaluation des risques.• Séparation entre les audits portant sur le recouvrement des recettes et les audits entrant dans le cadre de l'ACES• Constitution d'équipes d'audit ACES dotées de connaissances spécifiques en matière de législation et de listes de contrôles nationales, de procédures d'octroi de licences, de sanctions, de méthodes d'évasion, etc.
Evaluation des risques, profilage et ciblage	<ul style="list-style-type: none">• Favoriser la compréhension de la nature à double usage de nombreux biens stratégiques et des défis en matière de sélection qui en résultent.• Elaboration de profils sur la base de la nature des marchandises et de la transaction.• Elaboration d'un mécanisme d'examen de l'utilisateur final.• Elaboration de profils sur la base du renseignement concernant l'identité et le mode opératoire des fournisseurs, acquéreurs, courtiers et de leurs réseaux.• Exploitation des informations obtenues lors de transactions, saisies, enquêtes et audits antérieurs.• Exploitation des informations émanant de l'agence chargée de l'octroi des licences ou des agréments, telles que la nature des biens stratégiques dont elles ont communément à traiter, l'identité des opérateurs connus liés à ces biens, l'existence de parties suspectes et (très important) des informations portant sur les permis/licences émis et refusés.• Utilisation de « profils de mainlevée » correspondant à des envois à faible risque.
Vérification et identification des marchandises	<ul style="list-style-type: none">• Application des contrôles et vérifications de manière progressive, en commençant par la méthode la moins invasive et perturbatrice et ne montant en puissance qu'en cas de nécessité.• Utilisation des factures commerciales aux fins d'identification des marchandises et des parties à la transaction.• Utilisation du recueil de l'OMD sur la gestion des risques lors de l'élaboration et de l'évaluation des indicateurs de risques aux fins de contrôles documentaires.• Compréhension des limites, pour les biens les plus stratégiques, des inspections techniques à l'aide de portiques de détection ou de scanners à rayons x.• Formation des inspecteurs à l'identification des marchandises et recours à des spécialistes qualifiés pour obtenir en temps opportun un appui technique.